

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_260213_010

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2026

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CC_220428_03 du Conseil communautaire du 28 avril 2023, relative à l'actualisation des adhésions à la Fondation du patrimoine et à l'association Sites et cités remarquables de France et la décision du Président n°CCDC_240131_002 du 31 janvier 2024, relative au renouvellement de l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que la Fondation du patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité,

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la Fondation du patrimoine viendra en appui à la Communauté de communes pour accompagner le montage financier de projets de restauration du patrimoine, puisque cette association mobilise donateurs et bénévoles au secours du patrimoine de leur région, elle aide les propriétaires (collectivités, particuliers ou associations) à trouver des financements publics et privés et elle peut également soutenir par subvention annuelle des projets autour des questions de restauration de tous types de bâti, des projets de tourisme local, de patrimoine naturel et de biodiversité,

CONSIDÉRANT que l'adhésion s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement d'une politique patrimoniale à l'échelle de la Communauté de communes, et qu'elle contribue au maintien et à la valorisation du label « Pays d'art et d'histoire » du Lodévois et Larzac,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De renouveler l'adhésion pour l'année 2026 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de cotisation de cinq-cents euros (500€),

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260213-lmc123321-AR-1-
1

Date de télétransmission : 13/02/26
Date de publication : 19/02/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le treize février deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI

FONDATION



J'adhère !

AU NOM DE LA COMMUNE/EPCI/SYNDICAT MIXTE

Mes coordonnées

☐ Commune ☐ EPCI ☐ Syndicat mixte Nom _____
Représenté(e) par ☐ M. ☐ Mme Fonction _____
Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél _____ E-mail _____

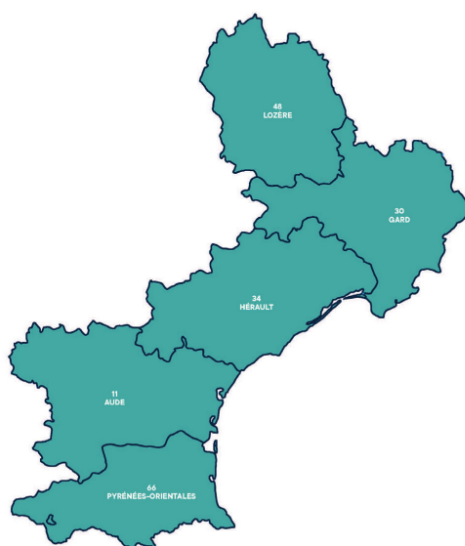
Ma cotisation

☐ J'adhère à la Fondation du patrimoine dans mon département et indique son numéro :

OU

☐ J'adhère à la Fondation du patrimoine et soutiens l'ensemble de ses actions.

L'effectif de ma commune/ EPCI/syndicat mixte	Ma cotisation minimum
moins de 500 habitants	100 €
moins de 3 000 habitants	200 €
moins de 20 000 habitants	500 €
plus de 20 000 habitants	1 000 €



J'adhère pour un montant de _____ €.

Mon paiement

☐ **Par virement bancaire.** J'envoie le présent bulletin à la Fondation du patrimoine, 5 rue des Trésoriers de France 34000 Montpellier ou par email à occitaniemed@fondation-patrimoine.org. Les références bancaires seront précisées à la suite de la réception du bulletin d'adhésion dûment rempli.

☐ Je souhaite recevoir la facture d'adhésion sur Chorus (<https://chorus-pro.gouv.fr>)

Merci de nous indiquer votre SIRET [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] et d'identifier votre virement bancaire : Nom de la collectivité/EPCI + Adhésion Fondation du patrimoine. Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.

Date : _____ / _____ / 20 _____

Signature ou cachet :

En adhérant à la Fondation du patrimoine, vous recevrez une convocation à l'assemblée générale annuelle. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours.
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fondation du patrimoine et seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Les données sont traitées par la Fondation du patrimoine notamment pour le traitement du don, l'envoi du reçu fiscal, des actions de communication et d'appel à dons. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition et de limitation. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter par mail notre délégué à la protection des données : dpo@fondation-patrimoine.org. Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

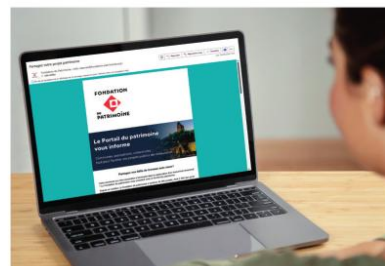
Fondation reconnue d'utilité publique | Siren 413 812 827 | Siège social : 153 bis avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Je bénéficie des contreparties suivantes

Pour toute adhésion

UN ABONNEMENT À NOS NEWSLETTERS NATIONALE ET RÉGIONALE

Recevez régulièrement les dernières actualités des projets suivis par la Fondation, ainsi que la newsletter du Portail du patrimoine pour mieux comprendre les financements et les étapes d'un projet.



Pour toute adhésion

UNE INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FONDATION

Découvrez les avancées et projets menés par la Fondation lors de l'assemblée générale des adhérents.



À partir de 100 €

EN PLUS DES AVANTAGES PRÉCÉDENTS

UN ABONNEMENT AU MAGAZINE MISSION PATRIMOINE

Recevez chaque trimestre le magazine des passionnés du patrimoine français, réalisé en étroite collaboration avec Stéphane Bern. Reportages exclusifs, témoignages... Partez à la rencontre de ceux qui ont à cœur de réhabiliter notre beau patrimoine.



À partir de 500 €

EN PLUS DES AVANTAGES PRÉCÉDENTS

LE LIVRE "LE PATRIMOINE, HISTOIRES DE TRANSMISSION"

Découvrez, au travers de 25 portraits, des hommes et des femmes architectes, experts, artisans, propriétaires, bénévoles ou donateurs, qui ont chacun à leur manière pris part à la sauvegarde du patrimoine. Ce livre a été publié par la Fondation du patrimoine pour ses 25 ans.



FONDATION



DU
PATRIMOINE